

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

**N° 25 / 03**

**Séance du 27 janvier 2025**

Nombre de

Membres

En Exercice : 14  
Présents : 10  
Procuration : 4  
Votants : 14  
Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 14 janvier 2025

Membres présents: Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, DROST Patricia

Absent(e)s ou excusé(e)s : ARTERO Véronique (pouvoir à Bernard FOUCART) ; BILLET Benoît (pouvoir à BOSSON Pascale) ; CARREZ Laurent (pouvoir à Joël PRUDHOMME) ; Sophie SELLIER (pouvoir à Denis MOSSAZ)

Secrétaire : Bernard FOUCART

**Objet : Régie des eaux Terre Valserhône l'Interco – Présentation des rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services eau et assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les rapports annuels 2023 :

1. Sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif
2. Sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif
3. Sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

présentés par la Régie des eaux Terre Valserhône l'Interco et transmis à la commune d'Injoux-Génissiat le 18 novembre 2024,

Considérant que la commune d'Injoux-Génissiat est membre de Terre Valserhône l'Interco,

Sur proposition du Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

⇒ **Prend acte** des rapports annuels 2023 sur le Prix et la Qualité des services eau et assainissement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ